PASSERELL EN 2025

Rapport d'activités

LUXEMBOURG

MARS 2026

Passerell
Humanisons le droit.

AU SOMMAIRE

ÉDITORIAL 3

(RE)DÉCOUVREZ PASSERELL 4

ÉCOUTER, INFORMER ET ACCOMPAGNER 7
Au coeur de notre permanence d'accès aux droits

PLAIDOYER 20
Relayer les voix des plus vulnérables

SENSIBILISATION 30
Pour une société plus ouverte et respectueuse des droits

SOCIALISATION 38
Créer du lien entre nouveaux·elles arrivant·es et résident·es

NOTRE IMPACT 43
Les résultats de notre action sur le terrain

NOS RESSOURCES 48
Se donner les moyens d'accomplir notre mission

ÉDITORIAL

A l'heure où nous rédigeons ce rapport, Passerell vient de franchir une étape importante : celle de ses **dix ans d'existence**. Une décennie de mobilisation pour que les personnes exilées puissent connaitre et faire valoir leurs droits au Luxembourg.

Lorsque l'équipe fondatrice a lancé l'association il y a dix ans, elle portait une ambition claire : contribuer à faire du Luxembourg **un pays moteur en matière de respect des droits humains.** L'objectif était de créer un véritable espace d'avancée des droits, pour améliorer durablement la situation des personnes exilées.

La réalité à laquelle nous avons été confrontés est cependant bien différente. Depuis dix ans, notre équipe se bat quotidiennement pour **garantir l'accès à des droits parmi les plus fondamentaux** : l'accès à une structure d'hébergement pour les demandeurs d'asile, la reconnaissance du statut de réfugié pour les femmes afghanes, permettre aux enfants non accompagnés d'être rejoints par leurs parents. Ces situations, qui devraient relever de l'évidence, constituent encore aujourd'hui une part importante de notre travail.

L'année 2026, marquée par l'entrée en vigueur du Pacte asile et migration et par la multiplication des conflits internationaux, ne laisse guère présager d'amélioration rapide sur le terrain. Il y a dix ans, nous espérions oeuvrer avant tout pour l'élargissement des droits des personnes exilées. Aujourd'hui, nous constatons que nos efforts se concentrent trop souvent sur la **préservation de droits pourtant élémentaires.**

Parallèlement, le recours à nos services n'a jamais été aussi important. Cette confiance renouvelée, ainsi que les besoins toujours plus pressants que nous constatons, ne font que renforcer notre détermination à poursuivre nos missions.

Ensemble, continuons à humaniser le droit.

Marion DUBOIS
Directrice de Passerell asbl

(RE)DÉCOUVREZ PASSERELL

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Catherine WARIN
Présidente et co-fondatrice

Alexandre LABIGNETTE
Trésorier

Noëlle GÉRIN
Secrétaire

Laura MALKI
Administratrice

> M'engager auprès de Passerell, c'est donner de ma personne pour oeuvrer au **respect des droits fondamentaux** des personnes vulnérables au Luxembourg.

NOTRE ÉQUIPE SUR LE TERRAIN

En 2025, notre équipe était composée de **Marion DUBOIS** (directrice), **Anke VANDEREET** (chargée de mission droits humains puis directrice adjointe et responsable juridique), **Gözde INAL** (assistante juriste), **Fiona LENERT** (juriste spécialisée en droits humains) et **Constance JACQUEMOT** (chargée de mobilisation).

Nous avons dit au revoir à **Ambre SCHULZ** (cheffe du projet LEILaW), **Andréa MORGAN** (chargée de projet LEILaW), **Keren RAJOHANESA** (juriste spécialisée en droit des victimes de violences basées sur le genre) ainsi qu'à **Nazik FAYADI** (interprète) et souhaité la bienvenue à **Clara BERTRAND** (juriste en protection des victimes de violences) et **Akram AYASH** (agent d'accueil). Nous avons été soutenues par plusieurs stagiaires et volontaire : **Jocya, Lola, Inês, Maya, Manon et Yasha.**

NOTRE ÉQUIPE BÉNÉVOLE

2025 a vu notre cellule de bénévoles juristes continuer à grandir. **16 nouvelles personnes nous ont rejoint** afin de soutenir les activités de notre cellule de veille et d'action juridique ou d'autres besoins identifiés par l'équipe salariée. Retrouvez davantage d'information sur la cellule de veille et d'action juridique p.11.

L'animation de nos ateliers d'été durant six semaines a aussi été rendue possible grâce au soutien de **16 professeur·es** qui nous ont soutenu bénévolement.

Lors d'un événement de socialisation destiné aux bénévoles et animé par Constance au printemps 2025 dans les locaux de l'association à Luxembourg-Ville.

NOS BÉNÉFICIAIRES AVEC NOUS SUR LE TERRAIN

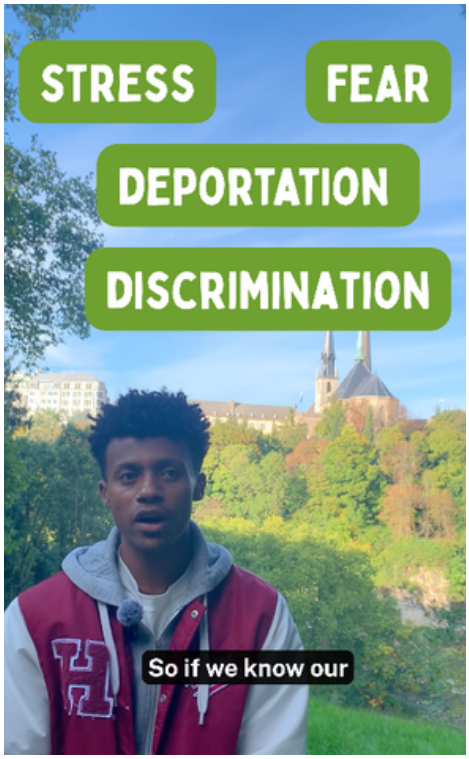

Passerell a pu compter sur le soutien de plusieurs demandeur·euses et bénéficiaires de protection internationale qui ont directement soutenu notre équipe dans nos activités de **représentation**, de **communication et levée de fonds** en partageant leurs témoignages et prêtant leurs voix, ainsi qu'en nous aidant à **traduire** des contenus à destination de nos bénéficiaires.

Captures d'écran de deux vidéos partagées dans le cadre de notre campagne de sensibilisation et levée de fonds organisée en marge de la semane de la santé de mentale du 6 au 10 octobre 2025.

UN GRAND MERCI À DAWIT ET AHED POUR LEUR SOUTIEN ♥

ÉCOUTER, INFORMER ET ACCOMPAGNER

AU COEUR DE NOTRE PERMANENCE D'ACCÈS AUX DROITS

LA PERMANENCE D'ACCÈS AUX DROITS

Depuis 9 ans, Passerell accompagne les **personnes exilées en situation de vulnérabilité** pour les aider à mieux comprendre et faire usage de leurs droits. Le soutien apporté dans le cadre de notre permanence gratuite d'accès aux droits se matérialise de plusieurs façons :

une écoute **active, empathique, individuelle et confidentielle** de la personne et une évaluation continue de ses besoins

une information **neutre, complète et actuelle**, délivrée dans la **langue maternelle** de la personne reçue

une mise en relation avec **avocat·es et autres professionel·les** compétent·es selon les besoins de la personne (professionnel·les de santé, du travail social, etc) ;

un accompagnement **administratif et juridique** (rédaction de courriers, prise de contact avec les autorités, envoi de recherches et notes juridiques aux avocat·es)

En 2025 :

513 rendez-vous assurés auprès de bénéficiaires de **63** nationalités.
Les thématiques les plus abordées furent : **le regroupement familial**, **la procédure d'asile "normale"** **ainsi que le règlement Dublin.**

> Je vous remercie pour tout le temps que vous m'avez consacré et pour l'aide précieuse que vous m'avez apportée dans mes démarches administratives. Grâce à vous, j'ai pu enfin régulariser ma situation.
>
> *Une personne reçue et accompagnée par l'équipe de Passerell en 2025*

Veille du respect des droits fondamentaux et questionnement de la pratique

Cette présence quotidienne auprès des plus vulnérables rend notre équipe particulièrement **attentive à de potentielles violations** des droits fondamentaux. Grâce à la permanence, nous sommes aussi en mesure de **déceler des problèmes plus systémiques** de respect des droits des personnes vulnérables et de porter leurs voix auprès des institutions concernées. La pemanence d'accès au droit constitue un outil fondamental dans **l'action de plaidoyer** de Passerell : grâce aux informations récoltées, nous pouvons questionner la pratique et entreprendre des démarches visant à les faire évoluer, dans le respect des principes de l'État de droit.

LA PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

Au printemps 2025, notre équipe a mis en place une **permanence juridique téléphonique hebdomadaire** afin de soutenir un maximum de personnes en exil au Luxembourg. Depuis, ce ne sont pas moins de **200 appels** qui ont été pris par notre équipe de juristes !

Chaque jeudi matin entre 9h et 12h, **une juriste** écoute et évalue les besoins, le degré d'urgence et les mesures à prendre pour répondre au mieux aux besoins des personnes qui appellent.

Notre permanence téléphonique constitue un véritable point d'appui pour les personnes qui nous contactent. Nous prenons le temps de **répondre concrètement à leurs questions**, de les **informer sur leurs droits**, de les **guider** pas à pas dans leurs démarches et, lorsque nécessaire, de les **orienter** vers les services ou structures les plus adaptés. Nous proposons également des **rendez-vous individuels** à notre bureau lorsque la situation l'exige.

Ce service, qui ne désemplit pas, répond à un besoin réel et identifié sur le terrain. Son ouverture nous permet de maintenir un accompagnement de qualité et de proximité, malgré la baisse de ressources humaines et la diminution du nombre de rendez-vous en présentiel consécutives à la fin de notre projet LEILaW.

Notre juriste Fiona assurant la permanence téléphonique un jeudi matin dans nos locaux.

NOTRE PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE EST JOIGNABLE AU :

📞 +352 621 811 162
🕘 tous les jeudis matins entre 9h et 12h

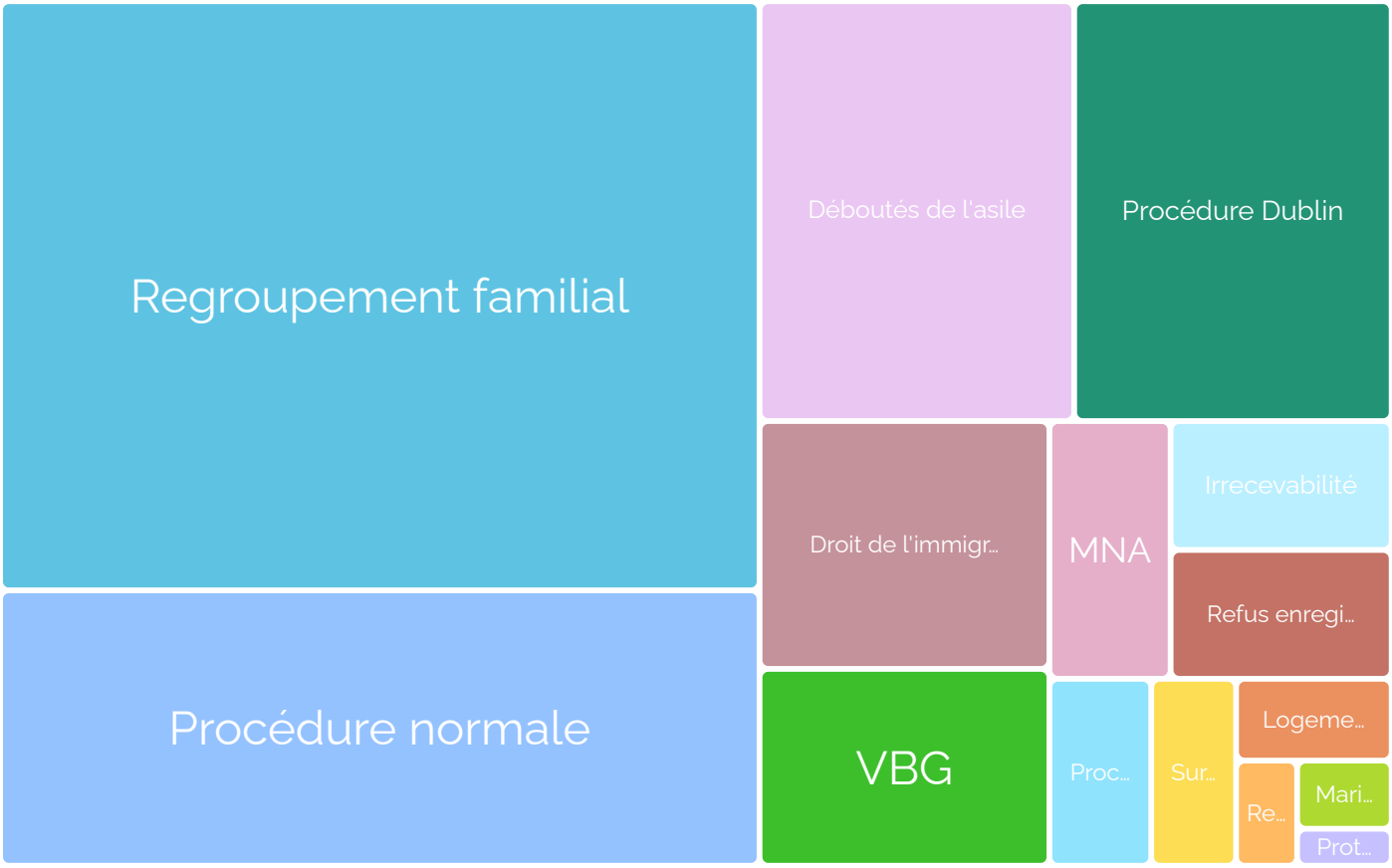

MOTIFS DES DEMANDES DE RENDEZ-VOUS

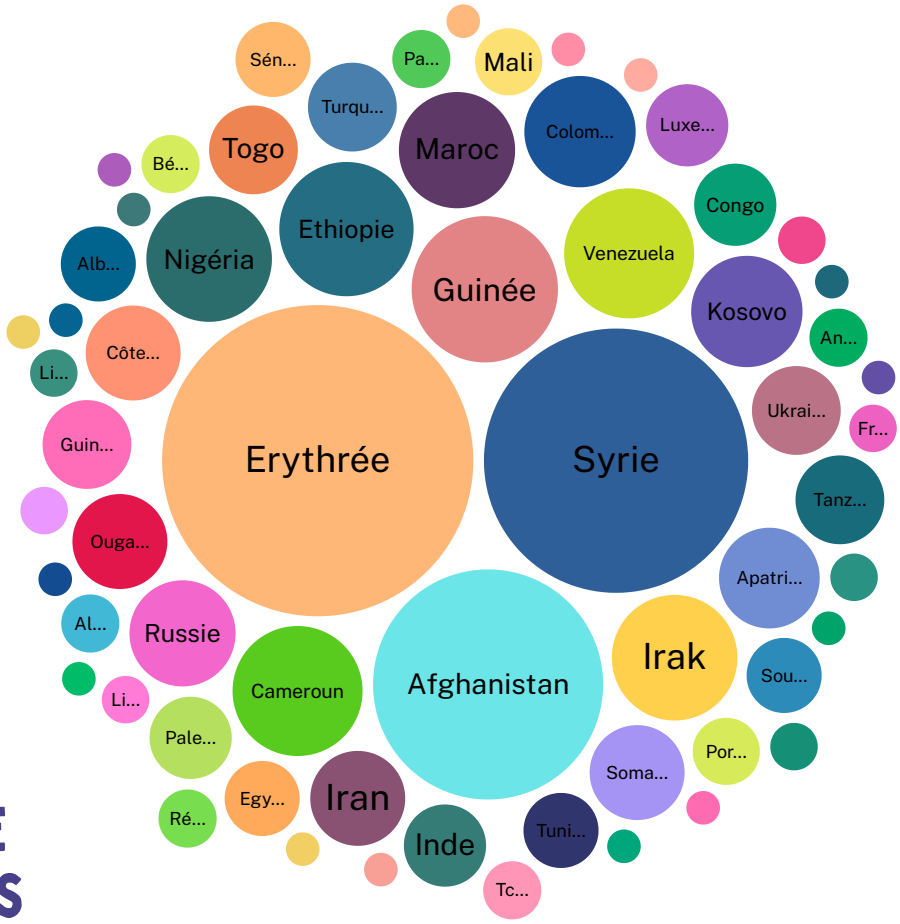

PAYS D'ORIGINE DE NOS BÉNÉFICIAIRES

**graphiques réalisés à partir des données collectées par les salariées de l'association entre janvier et décembre 2025.*

CELLULE DE VEILLE ET D'ACTION JURIDIQUE PINK PAPER

La **cellule de veille et d'action juridique Pink Paper**, composée de juristes bénévoles, apporte un soutien essentiel et complémentaire aux membres de l'équipe assurant les heures de permanence.

En 2025, la cellule, qui s'est agrandie d'une dizaine de membres, s'est réunie à **8** reprises en alternant réunions de travail en ligne et en personne, En parallèle des recherches réalisées pour soutenir l'équipe dans son travail de suivi des cas individuels (en vue de la rédaction de recours par exemple), les membres de la cellule ont aussi apporté leur soutien au résumé d'arrêts pour nos newsletters juridiques (**8 newsletters publiées** en 2025).

EN PRATIQUE

Lors des permanences, les salariées **identifient les besoins** de recherche et d'approfondissement

Ces besoins sont ensuite **partagés aux bénévoles** lors de réunions régulières

Une fois le travail de recherche effectué par les bénévoles, **les résultats sont diffusés** soit directement à l'avocat·e de la personne concernée (dossier individuel), soit publiés sur notre site internet lorsque la recherche est d'intérêt général.

Il existe d'autres manières de nous soutenir bénévolement, si vous le souhaitez et ne disposez pas d'une formation juridique. Retrouvez toutes les informations relatives au bénévolat ici. Nous avons hâte de vous rencontrer !

CHARTER UP!

PROMOUVOIR LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

L'année 2025 a vu la continuation de notre projet **CharterUp!,** co-financé par l'Union européenne et débuté un an plus tôt**.**

Mené en partenariat avec l'Institut Européen d'Administration Publique (EIPA), ce projet vise à promouvoir et favoriser l'utilisation de la **Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne** au sein de stratégies contentieuses et non contentieuses au Luxembourg.

EN PRATIQUE

Sensibilisation et formation des professionnel·les : séminaires, table rondes et workshops thématiques

Partage d'informations et de jurisprudence pertinentes en matière de droits fondamentaux via une newsletter trimestrielle et une base de données en ligne.

Au programme de cette deuxième année : **deux séminaires, deux table rondes, deux workshops ainsi qu'une soirée échange et une conférence internationale de clôture** réunissant participant·es issu·es à la fois d'organisations de la société civile, des avocat·es ainsi que des personnes travaillant dans des organismes de défense des droits humains au Luxembourg. Un **guide du praticien** gratuit a par ailleurs été dévoilé lors de la conférence de clôture du projet fin janvier 2026. Ce guide reprend les enseignements tirés du projet et facilite leur dissémination afin de continuer à promouvoir l'usage de la Charte des droits fondamentaux de l'UE au Luxembourg au-delà de CharterUp!.

Co-financé par :

Cofinancé par l'Union européenne

En partenariat avec :

EIPA European Institute of Public Administration

CHARTER UP!

PROMOUVOIR LA CHARTE DES
DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

LE PROJET EN CHIFFRES - 2024 ET 2025

Charter Checkpoint
520 rendez-vous/appels

84.1% provenant de personnes individuelles; 12.4 % d'organisations de la société civile (OSC); 2.2% d'avocats et 1.3 % de représentants d'Institutions nationales des droits de l'homme (NHRI)

Charter Checklist

outil pratique d'auto-évaluation pour aider les professionnel·les pour savoir quand utiliser la Charte dans leurs dossiers quotidiens

Charter Database avec **150 arrêts**

mise à jour en continu et mise en place d'un outil de filtrage par thématique, par disposition de la Charte et par juridiction

Charter Newsletters

*8 éditions contenant **75 résumés** (25 sur la thématique de l'asile, 13 sur les droits de l'enfant, 17 sur l'égalité et la non-discrimination et 20 sur la protection des données) et disponibles gratuitement en ligne ici*

265 personnes formées durant :

- *4 séminaires : 2 sur l'introduction à la Charte et 2 sur son utilisation pratique,*
- *2 tables rondes sur des thématiques liées à la Charte*
- *4 ateliers pratiques portant sur l'asile, l'égalité et la non-discrimination, les droits de l'enfant et la protection des données en lien avec la Charte*
- *1 soirée d'échange sur l'État de droit, la démocratie et les droits fondamentaux, en partenariat avec la CJBL*
- *1 conférence de clôture sur les synergies entre la Charte et le droit international*

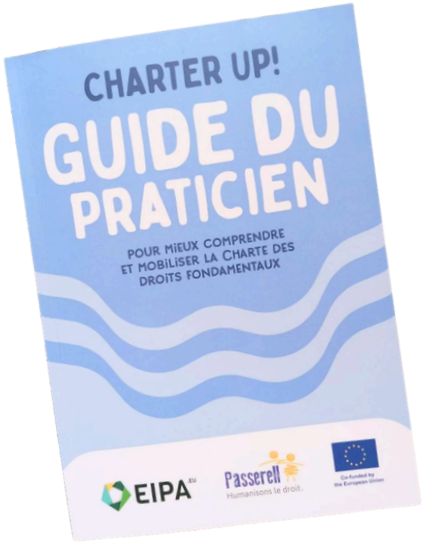

EN BONUS

Publication d'un guide du praticien !

Ce guide gratuit réalisé par EIPA et Passerell asbl reprend les contenus des séminaires, tables rondes ateliers, proposés au long du projet afin de continuer à promouvoir l'usage de la Charte des droits fondamentaux de l'UE au Luxembourg au-delà de CharterUp!.

Tous ces outils gratuits sont disponibles sur notre site !

Ateliers des Droits des Femmes

pour une meilleure **protection des femmes migrantes** confrontées à la violence fondée sur le genre et aux violences domestiques

Début 2025, nous avons eu le plaisir de démarrer un nouveau projet co-financé par la Commission européenne et le Ministère de la Famille, du Vivre-ensemble, des Solidarités et de l'Accueil, intitulé **Ateliers des droits des femmes (ADF).** Il s'inscrit en partie dans la contiunité des activités menées entre début 2023 et fin 2024 dans le cadre de notre projet LEILaW.

Ce projet part d'un constat clair : il existe un **manque de connaissances des droits** protégeant les victimes ou potentielles victimes de violences basées sur le genre parmi les femmes exilées, ainsi qu'une **absence de lieux-sûrs** pour partager leurs expériences.

Du côté des professionnel·les en contact avec celles-ci, il existe un **manque de sensibilisation au cadre légal** protégeant les victimes et d'utilisation de ces instruments ainsi qu'une **absence de plateforme d'échange** entre acteur·rices du domaine social.

D'une durée de quatre ans, ADF vise à adresser, en parallèle et **de manière complémentaire** les deux publics cibles identifiés ci-dessus en les invitant à participer gratuitement à des activités sur-mesure et adaptées aux besoins identifiés par notre équipe,

EN PRATIQUE

Création d'espaces sûrs pour les **femmes exilées** au Luxembourg et résidant dans une structure d'hébergement

Groupes de parole, sessions de questions & réponses, soirées entre primo-arrivantes & résidentes installées depuis plusieurs années

Formations gratuites pour les professionnel·les en contact avec les femmes et filles exilées

alliant aspects juridiques, sociaux et interculturels sur les violences basées sur le genre en contexte migratoire, avec la participation d'experts internationaux.

Co-financé par :

Cofinancé par l'Union européenne

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

LE PROJET EN IMAGES

*En 2025 ont été organisées dans le cadre de ce projet : **deux soirées-rencontre**, **quatre sessions questions-réponses** au sein des structures hébergeant des femmes exilées et **dix formations** gratuites pour professionnel·les. Au total, plus de **130 personnes** ont participé aux activités proposées lors de cette première année du projet.*

CONCORDE

En 2025, notre équipe a continué d'implémenter les activités prévues dans le cadre de notre projet CONCORDE, qui, pour rappel, vise à fournir aux **ressortissant·es de pays tiers en situation de vulnérabilité** les **connaissances et les outils** pour comprendre l'environnement socio-économique et administratif luxembourgeois, ainsi que les normes et les pratiques de la société d'accueil.

Constats de départ :

Les personnes non-ressortissantes de l'UE se trouvant au Luxembourg dans une **situation de vulnérabilité** rencontrent souvent des difficultés pour :

- s'insérer sur le marché du travail local ;
- accéder à un logement digne ;
- devenir un·e membre autonome à part entière de la société d'accueil ;
- identifier et éviter les tentatives d'escroquerie.

Avec CONCORDE, nous nous sommes concentrées sur trois thématiques : **l'accès au marché du travail, au logement et autonomisation administrative et citoyenne,** traitées de façon interactive au fil de séances de formation conçues comme des tables rondes. Celles-ci ont vocation à transmettre les informations mais aussi, grâce au dialogue constant entre intervenant·es et participant·es, favoriser l'appropriation et la mobilisation des connaissances.

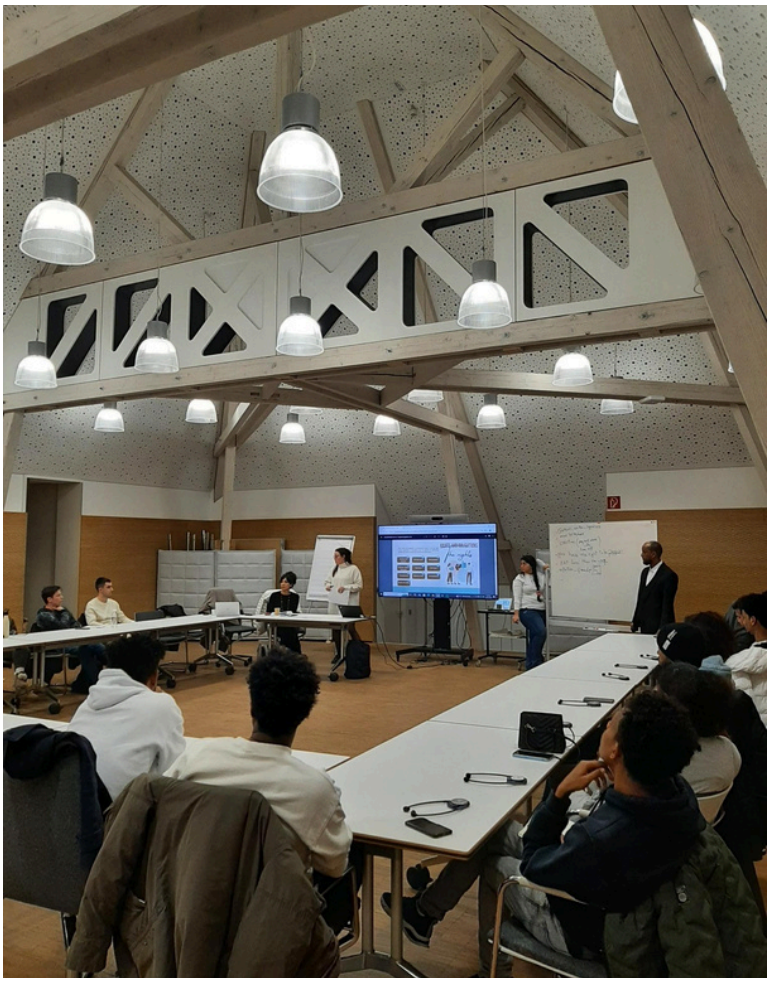

Lors d'une session de formation du module sur l'accès au marché du travail, délivrée par notre partenaire RYSE asbl à Esch-sur-Alzette.

Financé par :

Zesumme liewen

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

Co-funded by the European Union

En partenariat avec :

RYSE
Refugee Youth Support & Empowerment

LE PROJET EN CHIFFRES

27 sessions organisées & un total de 362 participant·es

91 % déclarant que le contenu des sessions est utile à leur processus d'intégration au Luxembourg

Une dizaine d' expert·es du terrain & juristes mobilisé·es

pour mener à bien ce projet et que nous remercions : Maîtres Laura Malki et Léa Ragazzini (membres Passerell) ainsi que les équipes de RYSE asbl et de Mieterschutz asbl.

7 interprètes recrutés pour soutenir l'animation des sessions

et assurer l'accessibilité des sessions aux participants dont les langues maternelles sont l'arabe, le farsi, le tigrinia ou l'ukrainien

Une dizaine de fiches

pratiques contenant les informations essentielles à retenir distribuées à chaque participant·e à l'issue du projet

4 lieux de formation

répartis dans quatre villes au nord, sud et centre du pays (Luxembourg-Ville, Esch-sur-Alzette, Wahlhausen et Mersch)

Financé par :

Zesumme liewen

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

Co-funded by the European Union

En partenariat avec :

RYSE
Refugee Youth Support & Empowerment

MIETERSCHUTZ
DÉFENSE DES LOCATAIRES

DROITS DE L'ENFANT

En 2025, l'équipe de Passerell a achevé les activités prévues dans le cadre du projet **LEIRIC "Listen, Exchange and Inform on the Rights of the Child"** débuté en juin 2024 grâce au soutien de Roundtable Luxembourg. En complément des heures de permanence dédiées exclusivement au suivi des enfants exilés, notre équipe a aussi formé une trentaine de professionnel·les et proposé des ateliers à une dizaine d'enfants.

Le temps de deux ateliers ludiques et interactifs, les enfants ont pu en apprendre plus sur ;

- leurs **droits en tant qu'enfants** tels que garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant;
- leurs **droits en tant qu'enfants en exil**, qu'ils soient accompagnés ou non;
- le principe de non-discrimination entre les enfants et la notion d'**intérêt supérieur de l'enfant**
- les organisations pouvant les soutenir au Luxembourg, comme l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher, l'UNICEF ou encore Passerell

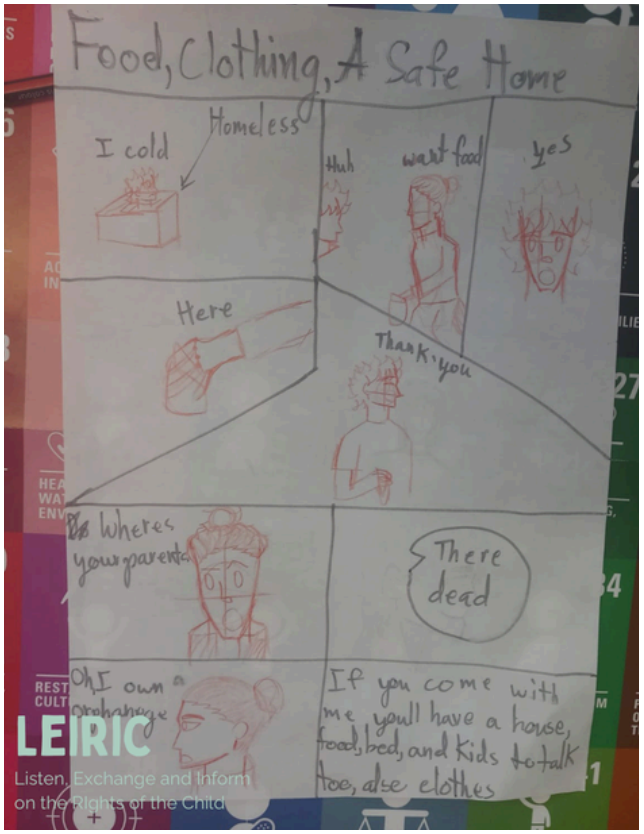

Financé par :

ROUNDTABLE LUXEMBOURG

COMMUNIQUÉ

LE COLLECTIF RÉFUGIÉS ALERTE SUR UNE POSSIBLE RESTRICTION DU DROIT AU REGROUPEMENT FAMILIAL

COMMUNIQUÉ

HALTES AUX MISES À LA RUE !

COMMUNIQUÉ

EXPULSION FORCÉE IMMINENTE D'UN JEUNE HOMME SYRIEN VERS LA BULGARIE

COMMUNIQUÉ

ENFANTS ET PERSONNES VULNÉRABLES EN DANGER - STOP AUX REFUS D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES D'ASILE AU LUXEMBOURG

PLAIDOYER

RELAYER LES VOIX DES PLUS VULNÉRABLES

REFUS D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE PROTECTION INTERNATIONALE

À partir de juin 2025, Passerell a recensé, avec consternation, pas moins de **25 refus d'enregistrement de demandes de protection internationale au Luxembourg**, dont trois concernaient des enfants non accompagnés ainsi que quatre familles avec des enfants mineur·es.

Il ne s'agit que des personnes qui ont pu se rendre dans nos bureaux pour demander notre aide : le chiffre réel est vraisemblablement plus élevé.

En pratique, les personnes se présentant à la Direction Générale de l'Immigration nous ont témoigné des **exigences injustifiées** de présentation d'un document d'identité, des **pressions** exercées sur les jeunes se déclarant mineur·es pour que ceux·celles-ci s'enregistrent comme majeur·es, ou encore des **discours dissuasifs** affirmant que ces personnes « n'ont aucune chance » en raison du règlement Dublin III.

Ces refus, en plus d'être contraires au droit international et européen, privent les personnes concernées de tout accès aux conditions matérielles d'accueil, notamment à un hébergement, les laissant **sans solution ni protection**.

Parmi les personnes concernées figurait notamment une famille composée de cinq enfants, dont un nourrisson âgé de dix mois, que le refus d'enregistrement a contraint à passer la nuit dehors, en plein mois d'octobre. Face à cette situation particulièrement préoccupante, notre équipe a décidé de publier immédiatement un communiqué de presse.

L'objectif ; rendre visible et **dénoncer ces violations régulières des droits humains**, et notamment du droit fondamental de demander l'asile et rappeler que, quelle que soit leur situation administrative, les personnes souhaitant solliciter l'asile doivent pouvoir déposer leur demande et recevoir une décision officielle - positive ou négative - contre laquelle elles peuvent, le cas échéant, exercer un recours. Dans l'attente de cette décision, **elles doivent avoir accès aux conditions matérielles d'accueil, et notamment à un hébergement.**

Passerell
Humanisons le droit.

Enfants et personnes vulnérables en danger - Stop aux refus d'enregistrement des demandes d'asile au Luxembourg
Communiqué de presse – 30 octobre 2025

Il y a quelques jours, le gouvernement luxembourgeois publiait un communiqué dans lequel il se disait *« engagé pour une politique d'immigration à la fois humaine et responsable »*[1]. Mais Passerell constate avec indignation que des personnes se voient régulièrement **refuser l'enregistrement de leur demande d'asile par les autorités luxembourgeoises. Les conséquences de cette pratique sont dramatiques.**

En 2020 déjà, nous alertions sur ces violations régulières des droits humains. Nous nous désolons de voir que, cinq ans plus tard, des pratiques continuent d'entraver le droit fondamental de demander l'asile : exigences injustifiées de présentation d'un document d'identité, pressions exercées sur des personnes se déclarant mineures pour qu'elles se reconnaissent comme majeures, ou encore discours dissuasifs affirmant qu'elles « n'ont aucune chance » en raison du règlement Dublin III. **Ces pratiques, qui visent à décourager les personnes en quête de protection, sont contraires au droit international et européen**, et bafouent les principes essentiels de l'accueil des demandeurs d'asile.

Depuis juin 2025, Passerell a recensé 21 refus d'enregistrement de demandes de protection internationale au Luxembourg, dont deux mineurs non accompagnés et quatre familles avec des enfants mineurs. Il ne s'agit que des personnes qui ont pu se rendre dans nos bureaux pour demander notre aide : le chiffre réel est vraisemblablement beaucoup plus élevé.

Ces refus privent les personnes concernées de tout accès aux conditions matérielles d'accueil, notamment à un hébergement, les **laissant sans solution ni protection**. Nous venons d'être confrontés à un **cas particulièrement alarmant**, survenu le 16 octobre 2025 :

Une **famille comprenant cinq enfants** âgés de **10 mois à 7 ans**, s'est vue **refuser l'enregistrement de sa demande de protection internationale** par la Direction Générale de l'Immigration. Bien qu'aucune décision formelle n'ait été prise sur leur demande d'asile, une **interdiction de site** a été émise par l'Office national de l'accueil (ONA), les empêchant d'accéder au **Centre de primo-accueil Tony Rollman**.

La famille s'est retrouvée **contrainte de passer la nuit dehors**, avec ses cinq enfants, dont un nourrisson. Malgré nos interpellations auprès des autorités sur la mise en danger manifeste de ces enfants, aucune réponse ni réaction ne nous est parvenue. Le lendemain, accompagnée par une membre de notre équipe, la famille s'est de nouveau présentée à la Direction Générale de l'Immigration. Face à la situation d'extrême vulnérabilité de ces enfants, la seule réponse fut : ***« nous ne sommes pas un hôtel »***.

Ce cas n'est malheureusement pas isolé. En dépit des communications publiques du ministre de l'Intérieur, ***« il est de plus en plus difficile de voir de l'humanité dans les pratiques de la direction générale de l'Immigration »***. Celle-ci émet de plus en plus souvent des interdictions d'hébergement en fin de journée ou de semaine, sans se soucier du devenir immédiat des familles concernées. *« Ces pratiques exposent des* ***enfants à la rue****, dans des conditions* ***indignes et dangereuses****, contraires aux* ***engagements internationaux du Luxembourg*** *»*, explique Catherine Warin, présidente de Passerell.

[1] Présentation du concept du retour volontaire – Communiqué de presse du Ministère des Affaires Intérieures du 24.10.2025, https://maint.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement2024%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommuniques%2B2025%2B10-octobre%2B24-gloden-retour-volontaire.html

Le communiqué de presse rédigé par Passerell et publié le 30 octobre 2025 et envoyé aux médias luxembourgeois.

En parallèle de la publication de ce communiqué, nous avons offert une assistance directe aux personnes concernées que nous avons pu rencontrer. Nous les avons accueillies et informées des différentes procédures en place au Luxembourg ainsi que de leurs droits. Lorsque celles-ci souhaitaient maintenir leur demande de protection, nous les avons mises en relation avec **un·e avocat·e** afin de les accompagner de nouveau à la Direction générale de l'Immigration pour y déposer leur demande.

En effet, nous savons d'expérience que les personnes exilées ont davantage de chances de voir leurs droits respectés lorsqu'elles se présentent accompagnées, notamment par un·e professionnel·le du droit. Nous avons pu compter sur la mobilisation de nombreux·euses avocat·es engagé·es, qui ont donné de leur temps pour veiller à ce que le droit fondamental de demander l'asile soit respecté, et nous les en remercions sincèrement.

Au moment où nous écrivons ce rapport, des personnes exilées **continuent de se présenter dans nos locaux directement** après s'être vues refuser l'enregistrement de leur demande de protection internationale. Nous continuons notre accompagnement de proximité et faisons notre possible, avec nos ressources limitées, pour trouver une solution d'hébergement afin que celles-ci ne finissent pas à la rue.

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF ORDONNE À L'ÉTAT D'HÉBERGER UN DEMANDEUR DE PROTECTION INTERNATIONALE À LA RUE.... MAIS REJETTE L'ACTION COLLECTIVE DES ASSOCIATIONS DE TERRAIN

Rappel de la situation
22 Octobre 2023

Le ministre de l'Asile et de l'Immigration annonce la suspension temporaire de l'hébergement des hommes seuls en procédure Dublin, une décision inédite que Passerell dénonce car **contraire aux obligations nationales et internationales** du Luxembourg, notamment en matière d'accès à l'hébergement des demandeurs d'asile.

Face à cette situation, Passerell a apporté une **aide matérielle d'urgence** (vêtements, couvertures, tentes) et un **accompagnement juridique complet** à plus de 80 jeunes hommes, principalement originaires du Soudan. Parallèlement, l'association a introduit en novembre 2023, aux côtés d'autres organisations, un **recours** devant les juridictions administratives afin de contester la légalité de cette pratique et d'en obtenir l'annulation.

Mars 2024 - Juillet 2025

En parallèle de cette action collective, plusieurs demandeurs ont introduit des recours individuels contre le refus de l'État de leur accorder un hébergement. À plusieurs reprises (notamment dans les jugements n°50138 et n°52308 du rôle), le Tribunal administratif a reconnu que **l'État violait le droit des demandeurs à être hébergés** dès le dépôt de leur demande de protection internationale.

Dans une ordonnance du 8 mars 2024, le Tribunal a estimé qu'une personne laissée à la rue risquait de subir un **préjudice grave et irréparable**. Il a donc ordonné à l'État de l'héberger dans une structure de l'Office national de l'accueil (ONA).

Juillet 2025 - Février 2026

L'action en justice engagée par Passerell et d'autres associations n'a malheureusement pas été si fructueuse. Dans un jugement du 14 juillet 2025, le Tribunal administratif a déclaré notre recours irrecevable. Selon lui, la déclaration du Ministre ne constituait pas une véritable "décision" pouvant être contestée devant les tribunaux. Cette position a été confirmée par la Cour administrative, dans un arrêt rendu le 12 février 2026.

Ill est important de préciser que les juges ne se sont pas prononcés sur le fond de l'affaire. Ils n'ont pas dit que l'État avait raison, ni qu'il n'y avait pas de violation du droit à l'hébergement. Ils ont uniquement estimé que la démarche entreprise par nos associations n'était, pour le moment, pas juridiquement possible. Il s'agit donc d'une **question de procédure**, et non d'un jugement sur la situation elle-même.

Par ailleurs, les juges ont rappelé que les personnes concernées individuellement par des décisions conservent la possibilité de saisir la justice. La **voie des recours individuels** reste donc ouverte.

Alors que le gouvernement maintient sa position de suspendre temporairement l'accès à l'hébergement pour les hommes seuls, Passerell continuera d'accompagner les personnes les plus vulnérables afin de faire valoir leurs droits et de leur permettre de retrouver des conditions de logement dignes.

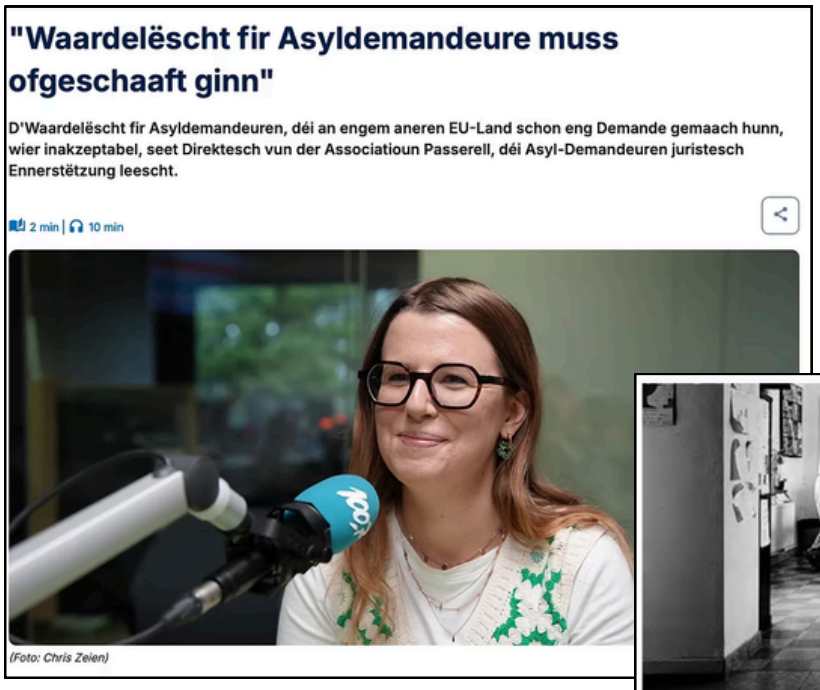
"Waardelëscht fir Asyldemandeure muss ofgeschaaft ginn"

D'Waardelëscht fir Asyldemandeuren, déi an engem aneren EU-Land schon eng Demande gemaach hunn, wier inakzeptabel, seet Direktesch vun der Associatioun Passerell, déi Asyl-Demandeuren juristesch Ennerstëtzung leescht.

2 min | 10 min

(Foto: Chris Zelen)

«Un refus d'hébergement temporaire, et même le fait de différer cet hébergement, est **contraire au droit européen** »

Anke Vandereet

« Les listes d'attente seront maintenues »

Léo-Paul Hoffmann

EXPULSION D'UN JEUNE HOMME SYRIEN VERS LA BULGARIE

Ces dernières années ont été marquées par un durcissement des politiques migratoires et d'asile. Le gouvernement affiche clairement comme priorité le **retour des personnes exilées** vers leur pays d'origine ou, à défaut, en dehors du Luxembourg. Ces retours, en constante augmentation, concernent également des personnes que nous accompagnons.

L'été dernier, nous avons alerté sur la situation préoccupante d'un jeune Syrien placé en rétention et menacé d'un transfert vers la Bulgarie, un pays régulièrement critiqué pour les conditions d'accueil réservées aux réfugiés. Les autorités ont décidé de procéder au transfert, alors même que le Tribunal avait reconnu une **violation de ses droits**. Ses problèmes de santé et son besoin d'un suivi spécifique n'avaient pas été correctement signalés par les autorités luxembourgeoises à leurs homologues bulgares.

« TANT DE RESSOURCES PUBLIQUES MOBILISÉES POUR BRISER UNE FAMILLE »

Malheureusement, le Ministère a fait appel de ce jugement et a procédé au transfert sans attendre la décision finale. Cette expulsion a une nouvelle fois **brisé une famille**, déjà séparée depuis de nombreuses années par la guerre et l'exil. Alors que ses parents et ses frères et sœurs ont obtenu un droit de séjour et ont pu reconstruire leur vie au Luxembourg, Khalel a été expulsé vers la Bulgarie, puis vers la Syrie. Il s'y retrouve aujourd'hui **seul et isolé.**

Capture d'écran de l'aperçu de la pétition créée par la famille de Khalel et signée par plus de 600 personnes en quelques semaines,

De manière plus générale, **137** demandeurs de protection internationale ont fait l'objet d'un retour en 2025, contre 94 en 2024 et 60 en 2023,

PASSERELL ET LE COLLECTIF RÉFUGIÉS

L'année 2025 fut de nouveau riche en travail de plaidoyer pour le **Collectif Réfugiés**, dont Passerell est un membre actif depuis 2017, Les membres du Collectif ont à plusieurs reprises porté leurs revendications devant les autorités et la presse, afin de faire en sorte que les droits des personnes exilées au Grand-Duché soient pleinement respectés, aujourd'hui et demain.

Janvier 2025

Publication d'un communiqué pour alerter la presse et l'opinion publique au sujet de mises à la rue de personnes vulnérables par le gouvernement luxembourgeois, dont une mère et ses deux enfants mineurs, décision allant à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant et des droits de l'enfant tels que garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant ratifiée par le Luxembourg en 1993.

Avril 2025

Publication de recommandations pour l'implémentation du Pacte européen sur la migration et l'asile. Dans le cadre de son travail d'analyse des pratiques et de plaidoyer en matière d'asile et d'intégration, le LFR a étudié avec précision l'ensemble des mesures prévues dans le nouveau paquet législatif et rédigé plusieurs recommandations par chapitre du texte : base de données commune sur la migration et l'asile, nouveau système de filtrage, solidarité entre Etats-membres, procédure retour, prise en compte des vulnérabilités...

Mai 2025

Publication de mesures et priorités pour une offensive en faveur de l'employabilité des réfugiés, face à l'absence de la mise en place d'une politique cohérente, affichée et proactive par le gouvernement.

Juin 2025

À l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, une soirée de sensibilisation sur le thème « Humanité en exil : comment mieux accueillir et protéger l'enfance vulnérable ? » a été organisée. Après la projection du court-métrage You Kai, Charel Schmit (OKAJU), Alexandra Gardeur (UNICEF), Zemerei Mirzadeh (ancien enfant non-accompagné) et Karine Preyval (Direction Générale de l'Immigration) ont échangé lors d'une discussion modérée par Valérie Mahé (Maison Saint Martin).

Décembre 2025

Publication d'un communiqué de presse et d'un avis pour alerter sur une possible restriction du droit au regroupement familial, suite à la publication par le gouvermenent de modifications à la loi actuelle.

NOUVEAU PACTE ASILE ET MIGRATION : DES RÈGLES PLUS STRICTES POUR LES DEMANDEUR·EUSES

En 2025, une grande partie du travail du LFR a porté sur la **mise en œuvre du Pacte sur l'asile et la migration**, prévue pour l'été 2026.

Au Luxembourg, les autorités ont **consulté à plusieurs reprises la société civile** pour transposer ces nouvelles règles dans leur législation nationales. Lors de réunions en 2024 et 2025, elles nous ont présenté leur plan de mise en œuvre, que nous avons analysé et comparé aux textes européens.

Ce Pacte suscite de vives inquiétudes. Il prévoit notamment un **recours accru à la rétention**, y compris pour les enfants, des **mesures de surveillance** plus étendues, des délais de recours raccourcis et une facilitation des transferts entre États membres.

Au printemps 2025, le LFR a publié des recommandations pour une mise en oeuvre du Pacte plus respectueuse des droits fondamentaux. Nous proposons notamment de limiter le filtrage à quelques heures, de mettre en place un **mécanisme holistique de détection des vulnérabilités** (en s'appuyant sur le protocole d'Istanbul et en faisant appel à des experts ne faisant pas partie de la Direction de l'Immigration), de prévoir **des mesures d'intégration** dès le début de la procédure et de garantir que **l'intérêt supérieur de l'enfant** soit évalué de manière indépendante.

Plusieurs points restent encore en discussion en 2026. Le projet de loi, publié en début d'année, mobilise toujours fortement les organisations du LFR, qui poursuivent leur travail d'analyse et de plaidoyer pour une législation conforme aux droits humains des personnes exilées.

ALERTE SUR LA RESTRICTION DU DROIT AU REGROUPEMENT FAMILIAL

Le deuxième grand chantier législatif ayant mobilisé Passerell et les membres du LFR a été la rédaction d'un avis sur le projet de loi n°8586, publié discrètement à l'été 2025, concernant le regroupement familial.

Le projet prévoit de limiter l'accès au regroupement familial pour plusieurs membres de famille, tels que les conjoints, les parents et les enfants majeurs et dépendants des bénéficiaires de la protection internationale

L'exposé des motifs invoque la nécessité « d'enrayer l'arrivée continue et en grand nombre de migrants dans le cadre d'un regroupement familial ». Une telle motivation est problématique à plusieurs égards : elle **réduit le regroupement familial à une variable d'ajustement des politiques migratoires** et d'hébergement en piétinant le droit fondamental à la vie privée et familiale.

Le projet invoque aussi une transposition « plus stricte » de la directive européenne de 2003. Cet argument nous semble fragile et anachronique, car le cadre juridique européen a évolué depuis, notamment en matière de protection des droits fondamentaux avec l'entrée en vigueur juridiquement contraignante de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en 2007.

Le Collectif Réfugiés suggère d'amender le projet afin d'adopter une **définition plus inclusive et conforme aux droits fondamentaux** du regroupement familial et invite le Gouvernement et la Chambre des Députés à reconsidérer les dispositions du projet de loi n°8586, afin de **garantir le plein respect du droit au regroupement familial** des bénéficiaires de protection internationale.

*Le LFR est un groupement d'associations aux orientations et aux mandats divers ayant décidé de mettre en commun leurs efforts pour **veiller au respect des droits des personnes qui ont dû quitter leur pays et qui cherchent refuge au Luxembourg.** Le suivi de la mise en oeuvre des normes internationales et européennes ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique à la problématique du droit d'asile constituent le cœur du travail du Collectif.*

Pour accéder à l'ensemble des
publications du LFR, rendez-vous ici.

SENSIBILISATION

POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS OUVERTE ET RESPECTUEUSE DES DROITS

NOS FORMATIONS SUR LE DROIT D'ASILE ET LES DROITS FONDAMENTAUX

Cette année, en plus des formations gratuites offertes dans le cadre de nos divers projets, nous avons eu l'occasion de former 3 organismes différents sur le thème du droit d'asile et avons pris part comme intervenantes à deux formations collectives sur l'accompagnement des mineurs non accompagnés au Luxembourg ainsi que sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et l'oganisation de la justice.

Ces professionnel·les, régulièrement au contact de personnes exilées, nous ont contacté afin de **mieux comprendre les procédures dans lesquelles se trouvent leurs bénéficiaires et les droits qui leur sont conférés**, et ce, afin d'adapter leur accompagnement à leurs besoins.

Nous avons également mis à jour notre catalogue afin d'offrir des informations actualisées suite à l'adoption du Pacte européen sur l'asile et la migration, et prenant aussi en compte les problématiques liées aux violences basées sur le genre et aux droits fondamentaux.

En 2025

Consulter le catalogue

177 professionnel·les formé·es **108** heures de formation prestées

8 thématiques abordées, dont...

- la procédure Dublin et l'irrecevabilité
- le statut et la représentation des mineurs non accompagnés
- Déroulé de la procédure de demande de protection internationale et conditions matérielles d'accueil
- le regroupement familial

ET PLUS ENCORE !

> Excellente formation qui rend le droit accessible à tous. Très utile pour notre travail au quotidien, l'équipe de Passerell nous éclaire sur des sujets importants de manière claire et inclusive.
>
> *Une participante à une formation*

Pour toute demande/question :

marion.dubois@passerell.lu

+352 621 592 954

Passerell est agréée par le Barreau de Luxembourg et le Ministère de l'Education Nationale en tant qu'organisme de formation continue et a développé un catalogue de formations conçues pour les professionnel·les travaillant au contact de personnes exilées.

EX-CHANGE

En 2025, Passerell a aussi mené le projet EX-CHANGE, qui s'est donné pour objectif de renforcer l'appropriation et l'utilisation des principaux outils juridiques de protection des droits fondamentaux par les professionnel·les au Luxembourg, tout en questionnant les pratiques existantes à la lumière des expériences menées dans d'autres États européens.

Huit temps d'échange, répartis sur deux semestres, ont été organisés autour de quatre axes thématiques : **asile et immigration, droits de l'enfant, violences basées sur le genre, et égalité et non-discrimination.** Chaque session, réunissant un nombre volontairement restreint de participant·es issu·es de divers secteurs (avocat·es, juristes, travailleur·euses sociaux·ales, professionnel·les de santé), alternait entre une formation juridique le matin et un déjeuner-discussion favorisant le dialogue entre normes et réalités de terrain.

L'intervention d'expert·es européen·nes a constitué un apport central du projet, offrant des perspectives comparatives et mettant en lumière des pratiques inspirantes, mais aussi des limites communes aux différents systèmes nationaux.

Le projet EX-CHANGE a permis de dégager des constats partagés, des **recommandations concrètes et des pistes d'amélioration** pour mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité au Luxembourg. Au-delà du renforcement des connaissances, il a favorisé la **mise en réseau** des acteurs, la circulation des savoirs et une compréhension plus fine des enjeux structurels et pratiques, démarche retracée dans un rapport final disponible gratuitement à la lecture et au téléchargement sur notre site internet.

11 spécialistes luxembourgeois·es et internationaux·ales sont venu·es partager leur expertise lors de nos 8 temps d'échange,

Financé par :

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

En partenariat avec :

CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE LUXEMBOURG

CONFÉRENCES ET TABLES RONDES : PASSERELL PARTAGE SON EXPÉRIENCE

16 MARS 2025 - FESTIVAL DES MIGRATIONS PRÉSENTATION DE NOTRE BROCHURE HANDS OFF

Notre équipe salariée et bénévole était aussi présente sur notre stand afin de présenter au public nos activités.

Accompagnées de Stéphanie Gardini de Médecins du Monde Luxembourg, notre présidente Catherine Warin et notre directrice Marion Dubois ont présenté au public notre brochure *HANDS OFF - Droits & ressources pour les femmes migrantes victimes de violences domestiques et les professionnel·les qui les accompagnent* publiée en novembre 2024 et disponible sur notre site internet.

Accéder à la brochure

10 AVRIL 2025 - TABLE RONDE "NOUVEAUX AMIS NOUVEAUX VOISINS"

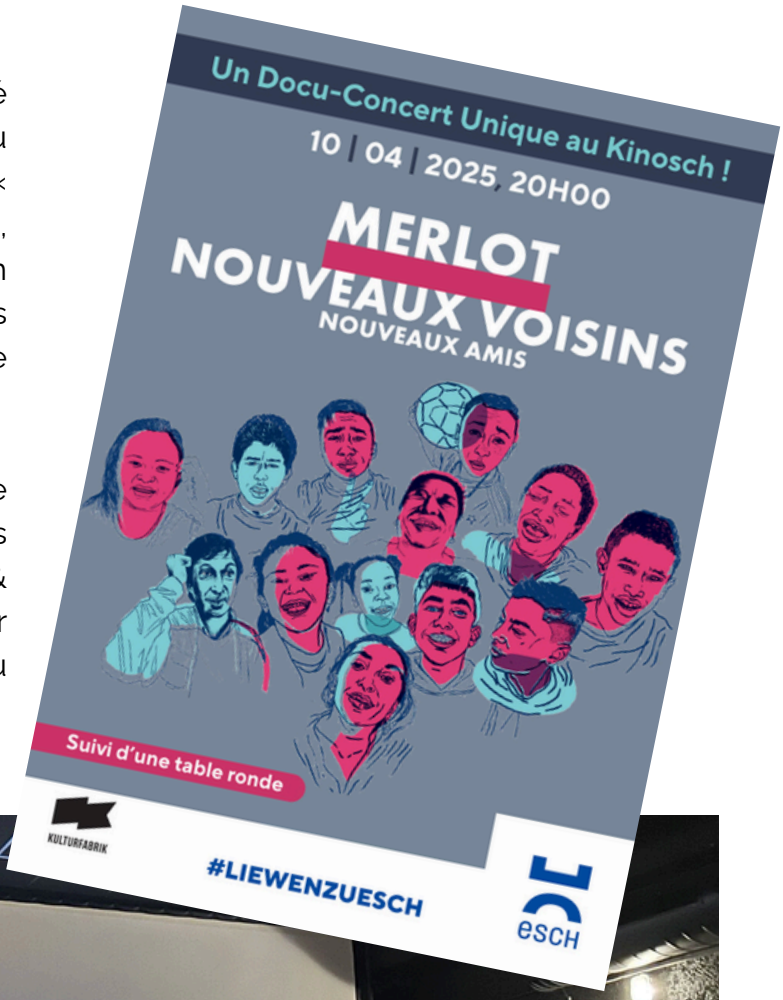

Notre directrice Marion Dubois a participé à la table ronde organisée à l'issue du magnifique docu-concert participatif « **Nouveaux voisins, nouveaux amis** », résultant des échanges entre le musicien Manuel Merlot avec des personnes exilées se trouvant dans un centre d'hébergement d'urgence en France,

Animée par Isabel Spigarelli, cette table ronde a aussi réuni Alina Vargas & Younes Erraji (HUT), ainsi qu'Ahmed Beyan Fuad & Siraj Esrom, tout deux forcés de quitter leur pays d'origine pour trouver asile au Luxembourg.

Marion a eu l'occasion d'évoquer le **durcissement des politiques d'asile** partout en Europe ainsi que la saturation des structures d'hébergement au Luxembourg ou encore les limites actuelles dans la prise en charge des personnes vulnérables (et l'absence d'un mécanisme de détection des vulnérabilités holistique).

27 OCTOBRE 2025 - CONFÉRENCE "STATELESSNESS IN THE EU PACT ON MIGRATION AND ASYLUM - STATELESSNESS AS A VULNERABILITY"

La Plateforme sur l'apatridie du Réseau européen des migrations (EMN) a organisé, le 27 octobre 2025, une conférence consacrée à la prise en compte de **l'apatridie** dans le Pacte asile et migration. La conférence, réunissant institutions européennes, HCR, Conseil de l'Europe, société civile et autorités nationales, a mis en lumière l'apatridie comme **facteur de vulnérabilité** dans le contexte de l'asile.

Bien que le Pacte introduise des dispositions visant à mieux identifier l'apatridie dès l'arrivée d'une personne sur le territoire, de nombreux obstacles persistent, notamment pour relier cette identification à **des droits concrets** au Luxembourg et en Europe.

Notre directrice Marion Dubois a été conviée à cette journée afin de dresser un état des lieux de la situation au Luxembourg. De nombreux **obstacles** persistent, comme une lourde charge de la preuve pesant sur le demandeur, l'absence d'entretien pour justifier sa demande ou bien le **manque de titre de séjour autonome** pour les personnes reconnues apatrides. Ces difficultés peuvent expliquer, en partie, le faible nombre de personnes apatrides résidant sur le territoire luxembourgeois.

10 DÉCEMBRE 2025 - SOIRÉE VOIX DE FEMMES, VOIE DES DROITS HUMAINS

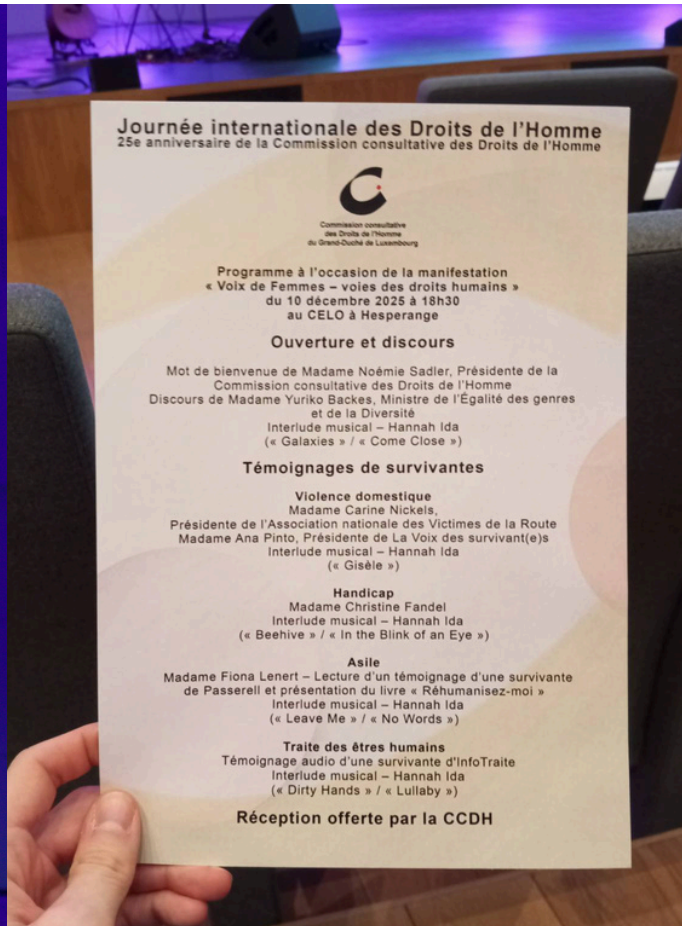

Notre équipe était présente à la soirée « Voix de femmes, voie des droits humains » organisée par la CCDH le 10 décembre 2025, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme. Nous avons eu la chance de partager avec le public présent l'histoire d'une femme exilée accompagnée par Passerell il y a quelques années, extraite de notre livre *Réhumanisez-moi, 9 vies en suspens*, et lue par notre juriste Fiona Lenert.

Le partage de ce témoignage poignant nous tenait particulièrement à coeur. Choisir de **relayer la voix de cette femme survivante** de violences basées sur le genre et des salariées de Passerell qui l'ont accompagnée lors de cette soirée de sensibilisation était une évidence pour notre équipe.

Un grand merci à la CCDH pour cette invitation et aux autres intervenantes pour leurs témoignages puissants : Carine Nickels (Association Nationale des Victimes de la Route), Ana Pinto (La Voix des Survivant(e)s Asbl - d'Stëmm vun den Iwwerliewenden), Christine Fandel ainsi qu'une survivante de traite (InfoTraite).

Pour (re)découvrir ce témoignage fort (et les huit autres histoires contenues dans notre livre), vous pouvez vous procurer notre livre sur notre site, rubrique "je donne".

SOCIALISATION

CRÉER DU LIEN ENTRE NOUVEAUX·ELLES ARRIVANT·ES ET RÉSIDENT·ES

23 FÉVRIER 2025 - SHAKE, SHARE AND COOK

Fin février, nous avons organisé un événement de socialisation et de levée de fonds dans la belle salle du Tramsschapp à Limpertsberg. À cette occasion, et durant tout l'après-midi, ce sont environ **100 personnes**, exilées ou non, femmes, hommes et enfants, qui ont participé aux activités proposées gratuitement, du yoga au crochet en passant par le lindy hop, la pâtisserie et l'afro dance…

Cet événement fut un beau moment de partage, qui nous a permis d'offrir à nos bénéficiaires une parenthèse positive dans leur quotidien tout en sensibilisant le grand public à notre travail.

DU 6 AU 8 JUIN 2025 - FESTIVAL DES FRANCOFOLIES À ESCH-SUR-ALZETTE

Pour la deuxième fois, l'équipe de Passerell était présente avec un stand au **village des associations**, organisé dans le cadre du festival des Francofolies !

À cette occasion, l'équipe salariée a été soutenue par une dizaine de bénévoles bénéficiaires, afin de mettre en lumière les problématiques auxquelles sont confrontées les personnes exilées sur leur parcours jusqu'en Europe ainsi que celles les ayant poussé à fuir leurs pays d'origine. Par le biais d'un quizz, nous avons pu **sensibiliser** les visiteur·euses, qui, pour les plus chanceux·euses d'entre eux·elles, sont reparti·es de notre stand avec des places pour le concert de leur choix à la Kulturfabrik d'Esch-sur-Alzette.

DU 3 AVRIL AU 12 JUIN 2025 - KNOW YOUR RIGHTS

Passerell a eu l'honneur de participer à la cinquième édition du programme "Know Your Rights", mis en oeuvre par le cabinet d'avocats DLA Piper Luxembourg. Le projet, à destination des demandeur·euses d'asile et des réfugié·es propose des formations juridiques gratuites sur divers thèmes afin de renforcer les compétences transversales des participant·es. L'objectif demeure inchangé et reste aligné avec celui de notre association : favoriser l'autonomisation des personnes exilées grâce à l'accès à l'information juridique.

Passerell a animé la première session consacrée à la procédure d'asile et au regroupement familial, et a relayé l'invitation à ses centaines de bénéficiaires pour leur permettre de découvrir d'autres sessions portant sur le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit du travail ou encore l'accès aux soins.

11 SEPTEMBRE 2025 - LËTZ MEET UP PIQUE-NIQUE

A l'occasion de la fin des congés d'été, Passerell et Ryse ont convié leurs bénévoles et leurs bénéficiaires à une soirée de partage, de rires et de jeux. Grâce à un buffet réunissant diverses **spécialités culinaires** venues du monde entier et spécialement préparées par nos convives et quelques notes de **musique**, la soirée a été couronnée d'un franc succès.

JUILLET & AOÛT 2025 - ATELIERS D'ÉTÉ

La neuvième édition des Ateliers d'été s'est déroulée **du 21 juillet au 29 août 2025**. L'évènement a de nouveau rencontré un franc succès. Au total, **plus de 230 personnes** se sont inscrites et **150** ont pu fréquenter les Ateliers tout au long de ces six semaines. Plus de **200 heures** de cours ont été dispensées par 16 professeurs bénévoles dont pour la première fois un duo mère-fille ! Se sont aussi ajoutés à ces cours **cinq** sorties sportives et culturelles. Le Luxembourg City Museum, Science Center de Differdange, après-midi de jeux sportifs au Kinnekswiss, visite guidée de la Ville de Luxembourg ou encore découverte du MUDAM ont été au programme de ces six belles semaines.

Pour rappel, Passerell organise chaque après-midi tout au long de l'été des **cours de langues française, anglaise et luxembourgeoise** encadrés par des bénévoles et à destination de demandeur·euses et bénéficiaires de la protection internationale.

L'objectif est de **pallier la pause estivale des cours institutionnels** auxquels ils·elles prennent part le reste de l'année, tout en proposant chaque vendredi une **visite historique, culturelle ou sportive** afin de mieux découvrir leur société d'accueil.

Financé par : VILLE DE LUXEMBOURG

Avec le soutien du : citim CENTRE D'INFORMATION TIERS MONDE

“
À mon arrivée au Luxembourg, j’étais seul et sans nationalité : j’étais apatride. Le Ministère a d’abord refusé de m’accorder la protection internationale, en disant que je ne risquais pas de persécutions dans mon pays d’origine...
Grâce à l’accompagnement de Passerell, qui a transmis plusieurs recherches à mon avocat, j’ai pu introduire un recours solide contre cette décision. Les autorités ont finalement été convaincues.
Je suis maintenant officiellement reconnu réfugié. J’ai obtenu, pour la première fois de ma vie, des documents d’identité officiels. Je peux enfin me concentrer sur mes études d’ingénieur.
Je veux remercier toutes les personnes qui soutiennent financièrement l’association et toutes les personnes qui travaillent à Passerell pour leur grande aide.
”
Amir

NOTRE IMPACT

LES RÉSULTATS DE NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

NOS RÉSULTATS SUR LE TERRAIN

Tout au long de ce rapport, Passerell propose plusieurs éléments pour assurer l'**évaluation des projets** menés et du travail effectué en 2025. Afin de pouvoir comparer l'évolution d'une année à l'autre, les indicateurs repris sont les mêmes que depuis 2020, à savoir : les résultats de notre **travail de plaidoyer** et les résultats de notre **action directe auprès de nos bénéficiaires**.

PERMANENCE D'ACCÈS AUX DROITS

EVÉNEMENTS DE SOCIALISATION

PARTAGE D'INFORMATIONS

RECHERCHES JURIDIQUES

EVÉNEMENTS DE SOCIALISATION

OBJECTIFS

- Développement du lien social entre personnes exilées et personnes résidentes depuis longtemps
- Création d'événements favorisant les interactions positives entre les personnes

IMPACT

- Multiplicateur d'intégration
- Amélioration du vivre ensemble

En 2025 :

- **4** événements de socialisation, réunissant environ **350 participant·es** toutes activités confondues (Shake, Share and Cook, Francofolies, Ateliers d'été, Lëtz Meet Up)
- **une quinzaine** de bénévoles mobilisés durant les ateliers d'été

PERMANENCE D'ACCÈS AUX DROITS

OBJECTIFS

- Délivrer des informations sur les droits et un soutien dans les procédures juridiques et/ou administratives
- Déceler des situations de non-respect des droits

IMPACT

- Baisse de l'asymétrie d'information entre les personnes exilées au Luxembourg et l'administration

En 2025 :

- **513** rendez-vous assurés auprès de bénéficiaires de **63** nationalités.
- Les thématiques les plus abordées furent : **le regroupement familial**, **la procédure d'asile "normale" ainsi que le règlement Dublin.**
- **7** fiches d'information sur les procédures administratives et les démarches sociales, traduites dans les langues de nos bénéficiaires.

Notre impact va au-delà des chiffres. C'est pourquoi nous vous partageons ci-dessous un mot reçu par notre équipe ainsi qu'une photo d'un bouquet et de chocolats offerts en guise de remerciement pour notre soutien gratuit.

> Je vous remercie pour tout le temps que vous m'avez consacré et pour l'aide précieuse que vous m'avez apportée dans mes démarches administratives. Grâce à vous, j'ai pu enfin régulariser ma situation.
>
> *Un bénéficiaire de Passerell*

PARTAGE D'INFORMATIONS

OBJECTIFS

Partager et diffuser des informations pertinentes et vérifiées pour nos différents publics cibles (bénéficiaires, praticien·nes du droit et grand public)

IMPACT

Stimuler le débat en matière de droit d'asile et de droits fondamentaux auprès de praticien·nes du droit, de l'administration et des juridictions luxembourgeoises

En 2025 :

- **1500** personnes sur notre liste de diffusion
- **1900** abonné·es sur LinkedIn, **1000** sur Instagram, **2400** sur Facebook
- **478** professionnel·es formé·es (projets Charter Up!, Exchange, Ateliers des Droits des Femmes inclus)

RECHERCHES JURIDIQUES

OBJECTIFS

Conduire les recherches, collecter les informations juridiques et les mettre en forme

IMPACT

Meilleure connaissance des droits des personnes exilées pour les professionel·les

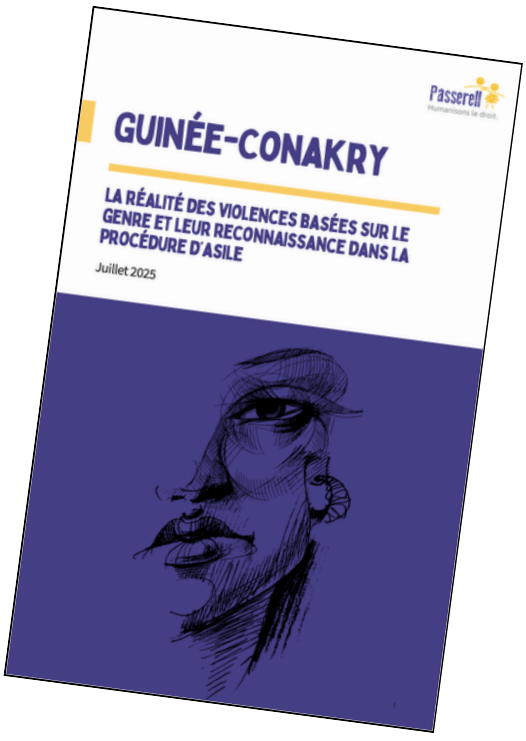

En 2025 :

- **8** réunions de travail de la cellule de veille et de recherche juridique Pinkpaper
- **8** newsletters juridiques publiées et envoyées à notre réseau de plus de **500** praticien·nes du droit
- **10** publications (rapports, templates, communiqués de presse, recommandations)

SPUERKEESS
€ 1300
PASSERELL ASBL
DON
WOMEN'S BOULDERING TESTIVAL

NOS RESSOURCES

SE DONNER LES MOYENS D'ACCOMPLIR NOTRE MISSION

NOS RESSOURCES GLOBALES EN 2025

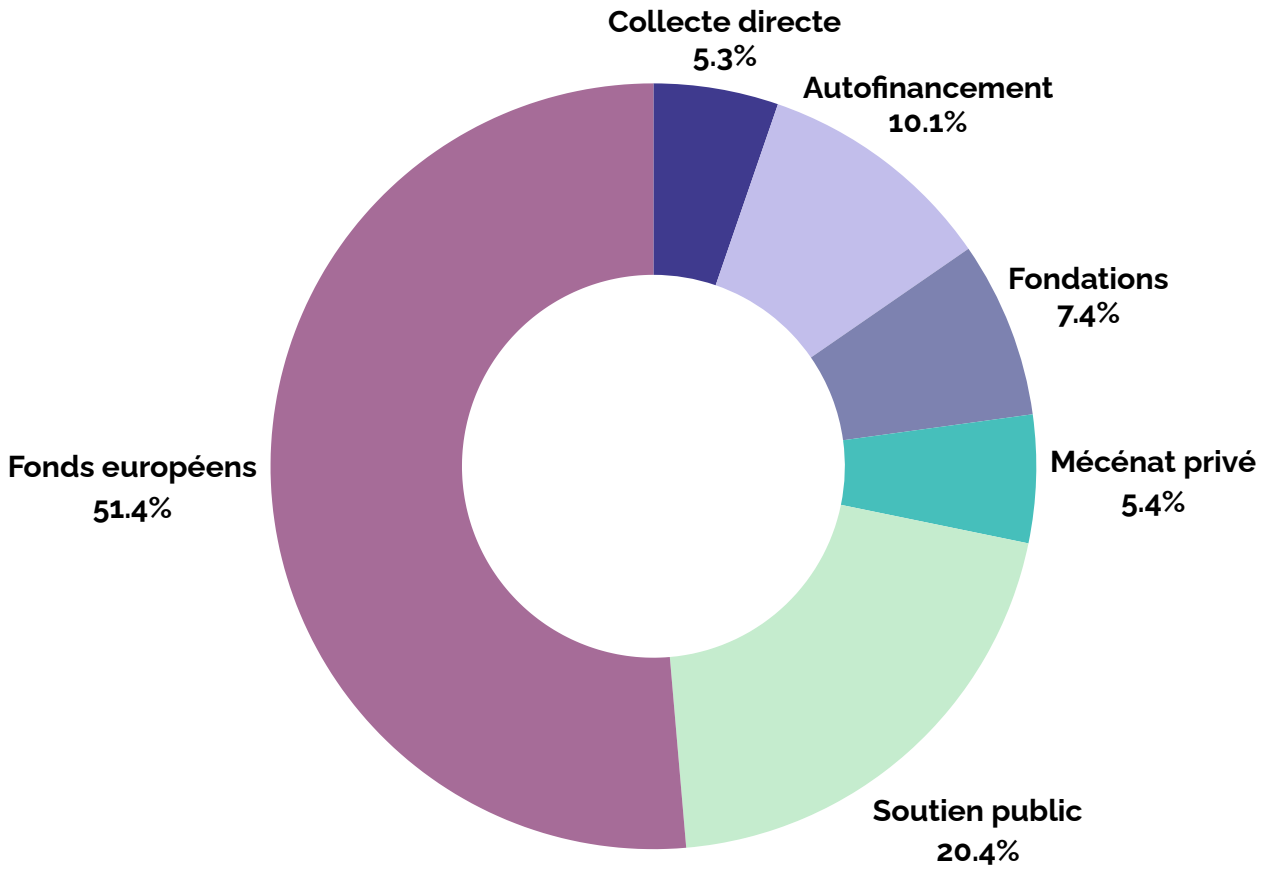

En 2025, nos ressources ont été réparties de la manière suivante :

51.4% de fonds européens : co-financement des projets ADF, Charter Up! et Concorde par la Commission européenne

5.3 % de collecte directe : dons et soutiens de citoyen·nes engagé·es

7.4% fondations : luxembourgeoises

20.4% soutien public : subsides du Ministère de la Justice, du Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (dans le cadre de co-financements européens) et des communes de Luxembourg, Differdange, Dudelange, Saeul, Lintgen, Mertert et Kaerjeng.

5.4% mécénat privé : actions soutenues par des entreprises ou asbl

10.1% autofinancements : formations juridiques et vente de livres

NOS RESSOURCES HORS FINANCEMENTS EUROPÉENS

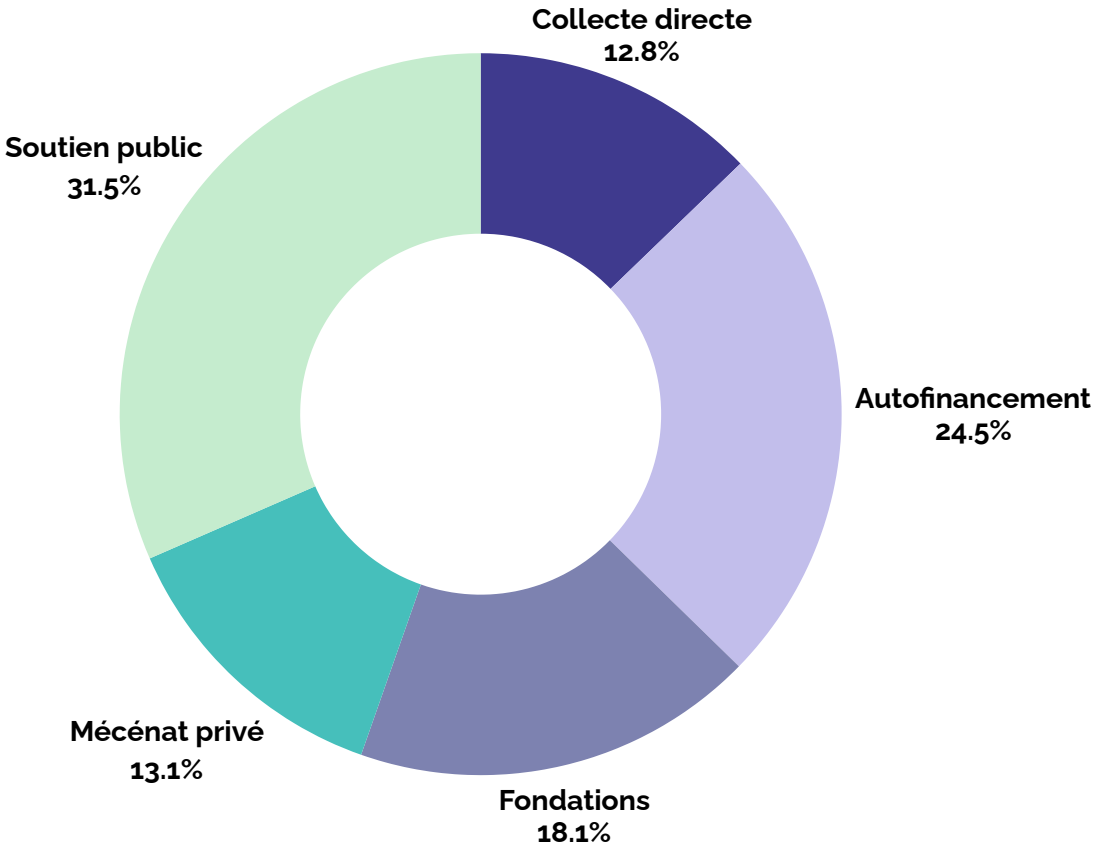

En 2025, nos ressources ont été réparties de la manière suivante :

- **12.8 % de collecte directe** : dons et soutiens de citoyen.ne.s engagé.e.s
- **13.1% mécénat privé :** actions soutenues par les entreprises ou asbl
- **18.1% fondations** : luxembourgeoises
- **24.5% autofinancements :** formations juridiques, vente de livres
- **31.5% de soutien public :** Subsides du Ministère de la Justice et des communes de Luxembourg, Differdange, Dudelange, Saeul, Lintgen, Mertert et Kaerjeng.

Outre les financements obtenus de la Commission européenne, nous pouvons toujours compter sur le soutien de mécènes privés et de fondations. Leurs dons représentent ***plus du tiers de nos ressources en 2025.***

Ce soutien nous a permis de ***maintenir notre équipe salariée*** *et de concentrer une partie de notre expertise autour des droits de l'enfant et de l'accueil des mineur·es non accompagné·es au Luxembourg et pour cela, nous souhaitons vivement vous remercier.*

ZOOM SUR NOS CAMPAGNES DE DONS

6 AU 10 OCTOBRE 2025 - SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

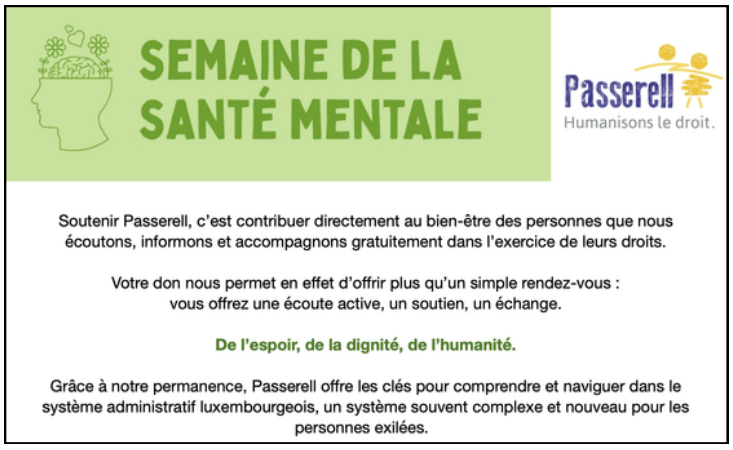

Début octobre 2025, nous avons lancé une campagne de sensibilisation et levée de fonds sur nos réseaux sociaux, site et newsletters, axée sur la problématique de la **santé mentale des personnes exilées.** Grâce à la générosité des particuliers, nous avons récolté un total de 2000 euros.

15 AU 31 DÉCEMBRE 2025 - CAMPAGNE DE FIN D'ANNÉE

Comme chaque fin d'année, nous avons profité de cette période propice à la générosité pour lancer un large appel aux dons, qui a aussi eu du succès puisque nous avons pu récolter plus de 3000 euros !

Nous avons partagé **quatre histoires marquantes** de personnes accompagnées par Passerell en 2025 sur nos réseaux sociaux et newsletters, afin de permettre au grand public de découvrir concrètement comment un don à notre association peut avoir un **impact positif** dans la vie d'une personne.

PAPERJAM

Nous souhaitons sincèrement remercier notre partenaire médias Paperjam qui a publié gratuitement plusieurs visuels publicitaires créés par nos soins sur ses différents médias afin de maximiser la visibilité de nos appels à la solidarité.

13 SEPTEMBRE 2025 - WOMEN'S BOULDERING FESTIVAL

Notre association a l'honneur d'avoir été sélectionnée comme partenaire du **Women's Bouldering Festival**, évènement engagé qui promeut des valeurs d'autonomisation des femmes via le sport et la meilleure connaissance du corps féminin.

Ce partenariat nous permet à la fois de **récolter des fonds** mais aussi de **sensibiliser** à nos activités et aux défis rencontrés par nos bénéficiaires. L'entièreté des bénéfices réalisés lors de l'événement (notamment via la vente des tickets d'entrée et de t-shirts) a ainsi été reversée à Passerell, ce qui représente un montant de **1300 euros !**

Au-delà de l'aspect financier, il était très important pour nous de participer activement à cet événement et de profiter de la tribune offerte pour sensibiliser le public aux **mutilations génitales féminines** lors d'un atelier animé par notre juriste Clara et notre ancienne juriste et maintenant membre de l'équipe bénévole Keren. Le but : démystifier cette pratique qui nous concerne aussi au Luxembourg.

COMMUNICATION & NETWORKING

1ER JUIN 2025 - SPEED MEETING D'IMS "COMMUNITY WITH IMPACT"

Une année de plus, Marion Dubois et Constance Jacquemot, respectivement directrice et chargée de mobilisation chez Passerell, ont eu la chance d'être invitées à participer au **Speed Meeting "Community with impact"** organisé par Inspiring More Sustainability (IMS). À l'issue de cette soirée de networking entre le secteur de l'économie sociale et solidaire et le secteur privé, **plusieurs partenariats et contacts** stratégiques ont pu être noués avec des entreprises de divers secteurs.

PASSERELL EN LIGNE

Passerell est toujours présente sur plusieurs **réseaux sociaux**, alimentés régulièrement et sur lesquels vous pouvez retrouver toutes nos actualités.

Passerell Luxembourg | @Passerell.lu | @Passerell2015 | Passerell LU

+5000 PERSONNES

ont suivi les actualités de notre association en 2025, toutes plateformes confondues.

Notre newsletter avec nos dernières actualités a été envoyée, chaque mois. à plus de **1500 personnes.**

NOS SOUTIENS EN 2025

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

Gemeng Säll

Commune de Mertert

Commune de Lintgen

Ville de Differdange

VILLE DE LUXEMBOURG

DIDDELENG
VILLE DE DUDELANGE

FONDATION DE LUXEMBOURG

EPSU
EUROPEAN PUBLIC SERVICE UNION

QUINTET
PRIVATE BANK

DLA PIPER

A&O SHEARMAN

lalux
ASSURANCES

Foyer

CLIFFORD
CHANCE

VOUS POUVEZ AUSSI FAIRE LA DIFFÉRENCE !

Passerell est une association reconnue **d'utilité publique depuis septembre 2023**. En plus de reconnaitre publiquement l'importance de notre travail en faveur des personnes les plus vunérables et des droits fondamentaux, cette reconnaissance offre un avantage certains à nos donateur·rices. Les **dons** effectués pour le compte de notre association sont **déductibles fiscalement**.

Pour bénéficier de la déductibilité et recevoir votre attestation à présenter à l'administration des contributions directes, rien de plus simple : il vous suffit d'indiquer votre nom et votre adresse dans le libellé de votre virement bancaire et vous recevrez votre attestation par voie postale, l'année suivant votre don.

Grâce à ce soutien, vous nous permettez de continuer à mener à bien nos missions. Pour nous aider à agir en faveur des personnes exilées et vulnérables, plusieurs possibilités s'offrent à vous.

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

Par virement

Nos coordonnées bancaires :
LU54 1111 7043 2710 0000
BIC : CCPLLULL

Via Buckaroo (anciennement Payconiq)

Accès via notre page :
www.passerel.lu/don

En offrant/commandant notre livre *Réhumanisez-moi - 9 vies en suspens*

Accès via notre page :
www.passerel.lu/don

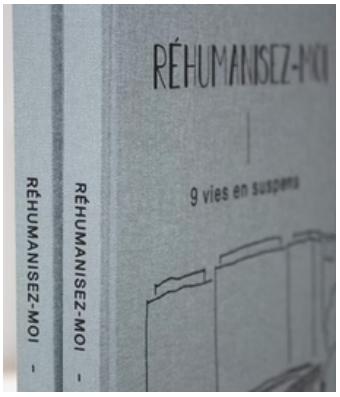

Si vous souhaitez agir autrement, deux possibilités s'offrent à vous :

- rejoindre notre cellule de bénévoles
- devenir membre de Passerell et contribuer à la vie quotidienne de l'association

ou bien les deux à la fois !

Pour ce faire, rien de plus simple : écrivez-nous : constance.jacquemot@passerell.lu

Graphisme : Constance Jacquemot (Passerell)
Rédaction : Constance Jacquemot, Marion Dubois (Passerell)
Relecture : Catherine Warin, Alexandre Labignette, Laura Malki, Noëlle Gerin (Passerell)

Crédits photographiques et illustrations
p.21 : capture d'écran du site de l'ADEM
p.24 : captures d'écran des sites du Lëtzebuerger Land et de la radio 100.7
p.25 : capture d'écran du site change.org
p.27 : capture d'écran du site du Ministère des Affaires intérieures et du LFR
p.29, 47, 52 : Ken Pletschet
p.34 : Ville d'Esch
p.35 : EMN Luxembourg
p.40 : Marco Trauffler

Toutes les autres illustrations (photos et graphiques) ont été réalisées par l'équipe de Passerell.

Date de publication : mars 2026

Passerell
Humanisons le droit.